**Informations aux patientes concernant l'échographie pendant la grossesse**

**Qu'est-ce qu'une échographie ?**

Il s'agit d'ondes ultrasonores envoyées par une sonde que manipule le médecin vers des structures à savoir dans ce cas-ci le fœtus, le placenta, le liquide amniotique, l'utérus et ses annexes. Ces structures réfléchissent ces ultrasons vers la sonde qui les transforme en images que l'on peut visualiser en temps réel au cours même de cet examen d'échographie.

Ces images en temps réel peuvent être à tout moment figées afin d'en tirer un cliché.

L'enregistrement vidéo n'est pas autorisé sauf dans un but scientifique.

Le Doppler quant à lui permet de mesurer la vitesse du flux sanguin dans certains vaisseaux du fœtus, du cordon ombilical ou de l'utérus maternel. Il est réalisé avec la même sonde que l'échographie proprement dite.

**Comment l'examen se déroule-t-il ?**

En pratique l'examen est réalisé par un médecin, il est totalement indolore et ne présente pas de risque pour la mère ou pour le fœtus dans des conditions normales d'examen médical.

La sonde est posée sur l'abdomen après application d'un gel pour faciliter l'émission et la réception des ultrasons.

Dans certaines situations, l'utilisation d'une sonde introduite dans le vagin permet d'obtenir de meilleures images. Dans ce cas, la sonde est placée dans un préservatif à usage unique.

Il n'est pas nécessaire de venir à jeun, ni vessie pleine. A l’issue de l’examen, un compte-rendu est établi et adressé au médecin qui suit votre grossesse.

**Que peut montrer l'échographie ?**

L'échographie permet d'obtenir de nombreuses informations qu'aucun autre examen ne peut fournir, comme : une précision de l'âge de la grossesse, le nombre de fœtus et de placenta, la mise en évidence de certaines malformations fœtales, la croissance du fœtus. Elle permet également de mettre en évidence certains signes indirects d'anomalie fœtale comme une épaisseur anormale de la nuque de l'embryon lors de l'échographie du 1er trimestre (clarté nucale). Enfin, l’observation à l’échographie des mouvements du fœtus évalue son bien-être in utéro.

**Quand l'échographie est-elle réalisée ?**

Au cours de la grossesse 3 échographies minimum vous seront proposées.

Une 1ère vers 12 semaines de grossesse, une 2ème dite morphologique vers 22 semaines et une 3ème vers la 32ème semaine.

Pour un bon nombre de raisons, une ou plusieurs échographies supplémentaires vous seront proposées si nécessaire.

**Quelle est la valeur de l'échographie ?**

Malgré les progrès techniques et la formation permanente des médecins, l'échographie reste un examen dont la fiabilité n'est pas parfaite.

En Belgique, 60 à 70% des malformations sont dépistées en période anténatale. Cela est dû principalement aux difficultés techniques rencontrées comme la position inadéquate du fœtus, une paroi graisseuse un peu trop épaisse de la maman ou encore une diminution du liquide amniotique.

Une anomalie peut dont échapper à cet examen.

Une observation peut également inquiéter inutilement du fait de son interprétation difficile. En cas de doute une échographie de contrôle vous sera proposée ou encore un examen complémentaire comme, par exemple, une amniocentèse ou un examen par résonance magnétique.

L'échographie de grossesse nous semble très utile mais vous êtes libre de la refuser.